



36 Bd, Amilcar Cabral,
Immeuble la Varangue 97200 FDF.
BP 7222 97277 Schoelcher Cédex.
Tél./Fax : 0596 68 64 52
www.villecaraibe.com

Cycle de qualification sur les politiques de jeunesse Atelier 3. Penser, conduire, organiser une politique de jeunesse

Compte rendu du lundi 22 juin 2009

Intervention de : **Nicole CHAMBRON**, chercheuse au Centre Européen de Recherche et de
Formation (CERF)

Participants :

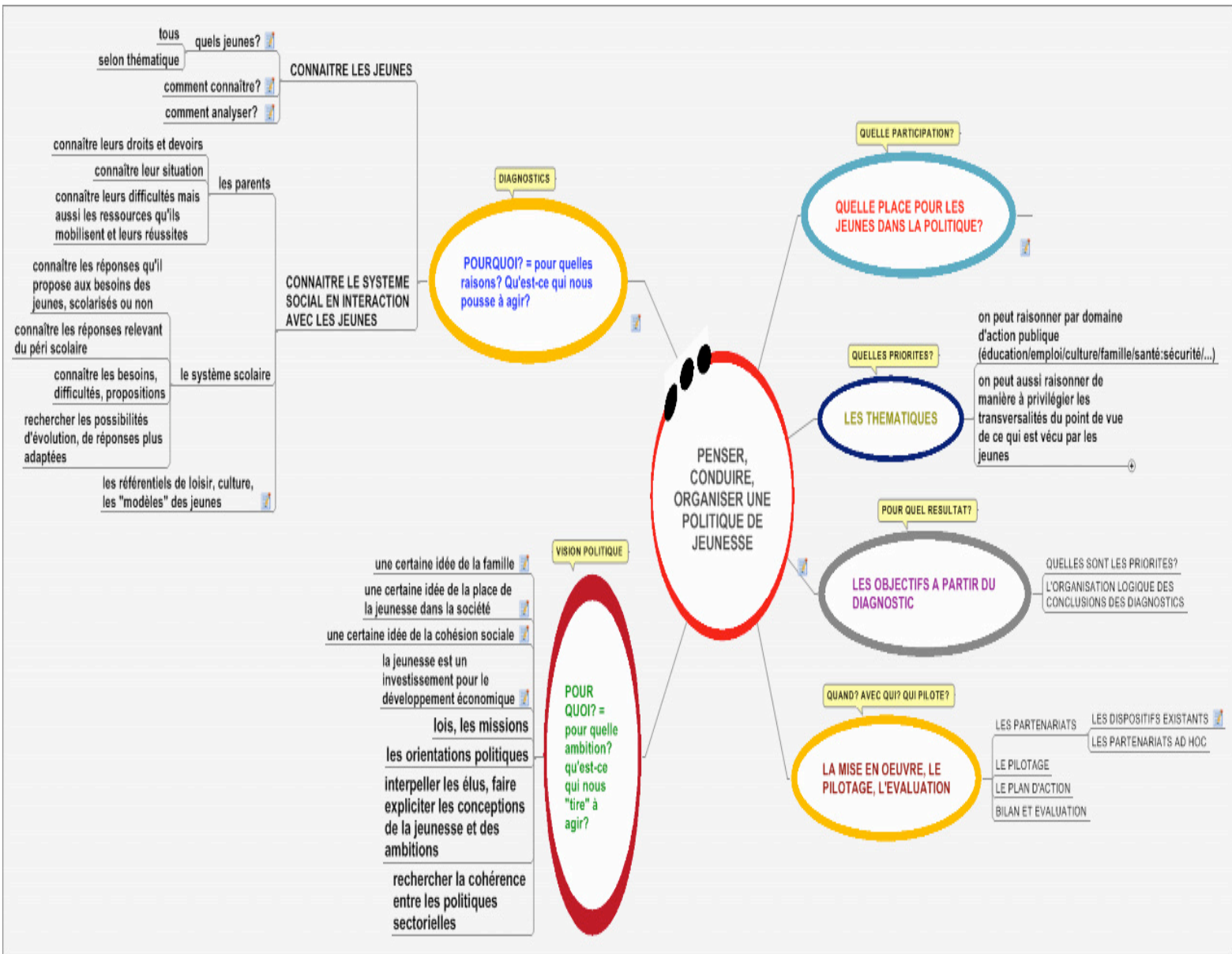
- Chantal DARDANUS, Coordonnateur à la DJS,
- Sandra BLACODON MITRAIL, Chef de projet Ville de Ducos,
- France-Line LABEAU, Chargée de mission, Ville de Fort-de-France,
- Judikaël JOSEPHINE, Ville de Fort-de-France,
- Lenny PERRONI, Ville de Fort-de-France,
- Frank DELBOIS, Agent de développement, Ville de Fort-de-France,
- Rebecca SABAN, Ville de Fort-de-France,
- Louise EUTIONNAT, Ville du Robert,
- Jean-Philippe PALVAIR, Chef de service Jeunesse et vie associative, Ville de Fort-de-France,
- Malik DURANTY, étudiant-chercheur, représentant collectif de jeunes
- Georges TIQUANT, Ville de Fort-de-France,
- Peggy SAINT-VILLE, Ville de Fort-de-France,
- Martine ADELE-AMELIE, Mairie de Trinité,
- Jules AGATOS, Retraité CAS du Lamentin,
- Daniel WATELLO, Agent de développement au CEMEA,
- R-M MILTON-MAGLOIRE, AEP.R2aiosj-Réseau régional,
- Mathieu PETIT, Directeur du Centre de ressources Ville caraïbe,
- ...

PENSER, CONDUIRE, ORGANISER UNE POLITIQUE DE JEUNESSE

Mathieu PETIT (Directeur de Ville Caraïbe) : Cet atelier a pour objectif de répondre à certaines interrogations sur les politiques de jeunesse appliquées en Martinique qui ont pu émerger à travers vos échanges et ceci dans un souci d'acquérir des outils méthodologiques.

Nicole CHAMBRON : Le schéma ci-dessous sera commenté dans un premier temps et dans un second temps les acteurs participants proposeront quelques éléments de réflexions sur la notion même de politiques de jeunesse en engageant les échanges sur ce qu'ils savent de la jeunesse

martiniquaise. Nous essaierons d'organiser et de structurer ces échanges sous un angle méthodologique puisque c'est l'objectif central de cet atelier.



Commentaires du Schéma

Une politique publique en terme de définition, c'est une volonté de transformer la situation d'une société, de transformer une réalité. C'est ambitieux mais il est nécessaire d'avoir des ambitions en politiques publiques.

Il y a deux ressources pour transformer ces réalités, que j'appelle des racines (2 à gauche) et un ensemble de branches (à droite) du cercle central qui est donc de penser, conduire, organiser

une politique de jeunesse. (Comparaison avec un arbre ...). Les deux racines sont un ancrage dans la réalité.

Racine du haut : Diagnostic

- ▶ Quelle est la situation que je veux modifier ?
- ▶ Qu'elles sont ses caractéristiques, ses lacunes, ses inconvénients, ses problèmes, mais aussi qu'elles sont ses points forts, les ressources.

La connaissance de la réalité que je veux modifier c'est l'objectif de tout diagnostic, mais un diagnostic ne suffira pas. Sur la question de la jeunesse il y a plusieurs conceptions et représentations de la jeunesse.

Le diagnostic comme indiqué dans le schéma c'est ce qui nous pousse à agir (jeunes au chômage par exemple). Il faut aussi quelque chose qui nous « tire » : pour qu'il y ait un mouvement une transformation, une dynamique, il faut qu'il y ait des moteurs.

On a besoin d'un moteur qui pousse à agir, d'une direction, de connaître son niveau d'ambition, son image d'une situation meilleure, pour une jeunesse martiniquaise.

On a besoin de ces deux éléments car le diagnostic ne nous donne jamais vers quoi aller, il nous dit seulement pourquoi il faut évoluer. Ces deux racines vont donc nous permettre de puiser l'énergie, la sève, la ressource, le matériau qui nous propulsera vers une situation meilleure.

Adroite, nous avons un certain nombre de perspectives :

→ **Question 1 (branche 1)** : Nous parlons de la jeunesse (des adultes en devenir), qu'elle place va-t-on lui accorder dans la conception et l'élaboration de cette politique ? Qu'elle y sera sa participation ?

→ **Question 2 (branche 2)** : Comment déterminer ce sur quoi je vais travailler ? Quelles sont les thématiques et les axes à prioriser (axes sur les domaines classiques d'intervention comme l'emploi, la santé, le logement, l'éducation etc.), ou faut-il raisonner autrement ?

→ **Question 3 (branche 3)** : Quels sont les objectifs que je vais me donner au regard des problèmes rencontrés, de leur acuité de leur importance, de leur urgence, du nombre de jeunes concernés, de la faisabilité etc.

De cette charnière, entre le moment de réflexion sur le diagnostic d'observation et le moment où on se projette dans l'action, il faut définir les objectifs qui vont conditionner la faisabilité et la pertinence ensuite d'un plan d'action qu'il faut travailler avec les partenaires (parents, familles, associations, structures, écoles, etc.).

→ **Branche 3** : Au moment de la mise en œuvre, on travaille donc en partenariat ; Puisqu'on a basculé dans le plan d'action, il faut donc choisir :

- Les formes de partenariats (dispositifs contractuels ou autres) ;
- Le pilotage de cette politique jeunesse, de ces partenariats ;
- L'organisation (comment s'organise t-on ?) ;
- L'évaluation (comment pourra t-on évaluer ?).

Ce schéma représente donc les composantes d'une réflexion sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une politique publique plus spécialement adapté à une politique de jeunesse.

LE CADRE DES POLITIQUES JEUNESSE : évolution des contextes historiques, des idées, des législations

| <u>CONTEXTES</u> | <u>PLACE DE LA JEUNESSE</u> | <u>LEGISLATION/ REGULATION</u> |
|---|---|--|
| <p><u>Historiques</u> <u>Sociétés peu mécanisées, peu ouvertes sur l'extérieur.</u> (paysanneries ; bourgeoisies rurales, marchandes ou manufacturières). Tous continents</p> <p>JEUNESSE UTILE</p> | <p>CADRE FAMILIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enfant force de travail • pas le choix du métier • rarement le choix du conjoint • enfant garantie pour la vieillesse <p>CADRE DE LA SOCIETE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jeunesse : avenir économique pour la collectivité (famille, village...) • clivages forts des rôles entre garçons et filles • jeunes hommes défenseurs du territoire, de la patrie. • Jeunes femmes vouées à la reproduction et à l'économie domestique | <ul style="list-style-type: none"> - droit de la famille : autorité paternelle /autorité coutumière ; patrimoine et héritage - contrôle de la famille, contrôle social fort. - pouvoir coutumier / religieux |

| | | |
|--|--|--|
| <p>1920-1980 :</p> <p>-Exode rural, urbanisation, industrialisation.</p> <p>JEUNESSE A PROTEGER,</p> <p>FACTEUR DE PROGRES ET DE COMPETITIVITE ECONOMIQUE</p> | <p>CADRE FAMILIAL :</p> <ul style="list-style-type: none">• Humanisation des relations intra familiales• Enfants (et femmes) sont peu à peu considérés comme des êtres ayant des droits.• L'un des plus importants est celui de l'Education• Baisse de la natalité en même temps qu'élévation du niveau de vie. <p>CADRE DE LA SOCIETE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Besoin de compétences, de technicité• Besoin de citoyenneté républicaine (en France)• Besoin de main d'œuvre | <ul style="list-style-type: none">• Déclaration universelle des droits de l'enfant• France : <p>FAMILLE : partage et assouplissement de l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Passage de la puissance paternelle à l'autorité parentale• Diminution de l'âge de la majorité (21 à 18 ans) <p>POLITIQUES PUBLIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none">• Politiques natalistes (M. Debré ; années 1960) ; allocations familiales• Missions de protection de l'enfance (DAS)• Suppression des maisons de correction• Ordonnance de 1945 : priorité à l'Education + excuse de minorité + métiers spécifiques (magistrats ; éducateurs, Protection Judiciaire de la Jeunesse...)• Mouvements d'éducation populaire• Ministère « jeunesse et sport », MJC• Obligation scolaire jusqu'à 16 ans.• Débuts des politiques de jeunesse dans les communes |
|--|--|--|

| | | |
|--|---|--|
| <p>1980-2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dérégulation - internationalisation | <p>FAMILLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salariat des femmes • Déstructuration du couple et de la famille nucléaire • Tendance à la dilution des responsabilités d'autorité parentale • Jeunes ayant un pouvoir d'achat et une vie sexuelle avant la majorité et avant l'autonomie financière. <p>CADRE DE LA SOCIETE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes pris comme cibles de la société de consommation et moteurs de secteurs entiers de l'économie. • Vieillesse de la population. • Stigmatisation des « jeunes », accompagnée de phénomènes de rejet, de dévalorisation, de bouc émissaire. • Incapacité de la société à assumer les « échecs scolaires ». | <p>FAMILLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grandes évolutions du code de la famille (co-parentalité ; divorces ; garde alternée...) • Signalements de maltraitances facilités (numéros verts ; dispositifs d'accueil, procédures de signalement...) <p>POLITIQUES PUBLIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les CG assurent la protection de l'enfance (obligation de schéma départemental) + Les missions de PJJ tendent à être transférées aux CG. • Optique de l'insertion par l'économique : Missions locales • Reprises de la législation pénale pour durcir les sanctions à l'égard des mineurs et avoir d'autres types de structure d'accueil (CER...) • Implication croissante de l'EN dans des politiques partenariales et des cellules de veille éducative... • Au sein de l'obligation scolaire : classes adaptées ; orientation ; Classes relais : ateliers relais... • Dans les établissements : vie scolaire ; médiation par les pairs, SAVA • Incitation des maires à exercer un contrôle et un rôle lors de carences éducatives. (CDDF) • Participation croissante des collectivités locales à des politiques éducatives globales partenariales : CEL ; CTL ; PEL ; PRE. |
|--|---|--|

Pistes actuelles incluses dans les tendances actuelles d'une politique jeunesse :

- **Passer d'une logique centrée sur l'enfant à l'enfant dans son système de parenté :**
La grand-mère joue par exemple un rôle tout à fait important en Martinique. On va donc raisonner en système d'intégration, d'insertion et de veille éducative.
- **Passer de la famille aux parents :** C'est aussi la notion de parentalité qui a fait son apparition dominante depuis à peine dix ans : Qu'est ce que la parentalité ? Quelle est la responsabilité des parents, les droits et les devoirs, Que faut-il faire en cas de carence parental ? Faut-il culpabiliser ou aider les parents à surmonter les difficultés ? Faut-il supprimer les allocations familiales ? Etc. Cet aspect d'exercice de la parentalité (les interactions parents enfants) tend à être une composante d'une politique de la jeunesse.
- **Globalité de l'enfant / du jeune :** On va considérer l'enfant sous ses différentes facettes comme on le voit apparaître surtout dans les programmes de réussite éducative (dimension affective, de culture, d'identité, de santé). C'est le moyen de voir, si une ou deux, de ces facettes sont carencées, elles ne le sont peut être pas toutes, et qu'il peut y avoir dans ce cas, des ressources, des points d'appui sur les autres facettes.
- **Affirmation de la nécessité d'éducation, de cadrage, de repères (d'une certaine manière, retour de l'autorité) :** Dans le cadre d'activités, il y a les soucis de responsabiliser les plus jeunes de développer leur sens de l'autonomie. Pour les parents, il y a le discours récent que l'on entend au sein de l'Education Nationale (respect de la discipline et des règles) mais également l'appel à la vigilance de la société civile pour que l'enfant puisse grandir en ayant des cadres et des repères sans être livré à lui-même.
- **Lutter contre l'attitude consumériste :** C'est l'éducation à la consommation (images, Internet, biens matériels). Il y a des associations par exemple qui proposent dans le cadre de dispositifs éducatifs, des ateliers, des formations pour éduquer en ce sens.
- **Protection contre des agressions « virtuelles » :** Avec l'émergence des nouvelles technologies (téléphone mobile, Internet, etc.), on voit se développer des usages ayant des inconvénients et pouvant porter préjudice à la jeunesse (pédophilie, réseaux etc.). On a autrefois intégré la protection contre les violences physiques à l'école par exemple comme les fessées qu'on ne donne plus à l'école, il faut aussi intégrer les autres formes d'agressions.

Questions

Jules Agatos : Est-ce que le diagnostic ne dépend pas de la détermination des thématiques ? Après les thématiques n'y a-t-il pas plus que des objectifs définis ? On est dans le domaine de la jeunesse et on a des choses nouvelles à apprendre, à accepter venant des jeunes.

Louise Eutionnat (Ville du Robert) : Est-ce qu'il ne faudrait pas s'appuyer davantage sur les orientations politiques de la collectivité pour être plus efficace dans nos interventions ?

Réponses

I - POUR QUOI ? = pour quelle ambition ? Qu'est ce qui nous « tire » à agir ?

Nicole Chambron : Une politique jeunesse à deux racines possibles que l'on peut traiter par les éléments qui peuvent être les suivants :

→ Situation que l'on observe et qui peut inciter à agir parce qu'il y a des problèmes qui sautent aux yeux. Ex : Peut-on traiter la question de la violence chez les jeunes que l'on voit évoluer de manière inquiétante ?

→ Une certaine vision de la place de la jeunesse dans la société, de la responsabilité de la société adulte et des institutions publiques en particulier à l'égard de cette jeunesse. Une ambition, un défi : notre jeunesse aujourd'hui n'a pas la place qu'elle devrait avoir et je voudrais par exemple, que cette jeunesse retrouve sa place, qu'il y ait une cohérence inter-générationnelle, du lien social.

J'ai voulu le souligner dans l'historique au début, si on a une conception de la jeunesse comme on peut l'avoir dans certains pays, on aura une certaine politique de la jeunesse (enfant guerriers qui défendaient la nation par exemple).

Il faut connaître ce que j'appelle une philosophie d'action :

→ Au nom de quoi est ce que je vais réfléchir, mobiliser des fonds, créer des dispositifs, recruter ou former des personnels ?

→ Qu'est ce qui me permet de savoir dans quelle direction je dois aller ?

Se sont les lois, les missions : le Conseil général n'a pas toute autorité pour déterminer ses responsabilités mais il a une mission de protection de l'enfance qui lui est donnée par la loi.

Exemple : Les orientations politiques

« Les élus ont affirmé dans un programme électoral un certain nombre d'orientations en disant qu'il était important de soutenir l'exercice de la parentalité et de mettre en place des mesures et des diagnostics correspondants (ou encore qu'il est important de lutter contre la délinquance des mineurs, les addictions des jeunes, etc.) »

Se sont donc des orientations politiques qui vont être données par des élus, qui la plupart du temps vont s'inscrire dans un cadre législatif national et international.

Le cadre international c'est en particulier la déclaration des droits de l'enfant avec le droit à l'éducation, le droit à vivre avec ses parents qui va relativiser le placement des enfants en dehors de la famille.

Le cadre national représente toutes les lois qui vont s'appliquer à la famille, cela peut être aussi le droit de lutte contre les discriminations (discrimination anti-jeune, accès à l'embauche, etc.). Le cadre national donne les orientations actuelles qui font que l'on peut déterminer les regards que l'on peut porter. On peut s'inspirer aussi du cadre national pour la protection de l'enfance et pour tous les autres dispositifs.

Il faut avant de construire une politique jeunesse s'interroger sur l'existence du cadre général (loi, missions, des institutions, etc.) et des orientations politiques.

Nous n'avons pas toujours clairement dans une collectivité une affirmation d'un certain nombre de priorités. L'intérêt de la collectivité et d'une politique jeunesse sera d'interpeller rapidement le politique quitte à avoir un aller retour.

L'aller retour entre des administratifs et des techniciens est de toutes les façons importante de façon à obtenir une prise de conscience, une ouverture d'esprit sur certains aspects que l'on connaît et que l'élu ignore peut être (envoi de note de service, etc.). Il faudra essayer d'obtenir une délibération de façon que se soit partagé par l'ensemble des élus et qu'il y ait une légitimité.

ECHANGES

Nicole Chambron : *Pouvez-vous me donner les orientations politiques de votre commune ?*

France-Line Labeau (Ville de Fort-de-France) : *L'une des priorités du Maire actuellement est l'insertion professionnelle. Il y a en effet une politique qui est menée en ce sens. Il y a aussi des orientations en matière de « Petite enfance ». Je pense qu'il faudrait créer un maillage en prenant l'enfant dès son plus jeune âge et l'accompagner dans son devenir jusqu'à ce qu'il soit autonome. Concernant l'axe sur l'aide à la parentalité je compte le développer car on se rend compte que le jeune peut cumuler des handicaps et qu'il faudrait aider les parents pour la prise en charge. Il est nécessaire d'autre part, comme vous l'avez souligné, de prendre le jeune dans sa globalité et dans son environnement.*

Participant de la Ville de Fort-de-France : *A Fort-de-France on a des politiques sectorielles spécifiques jeunesse (politique éducative, politique sportive, etc.) où effectivement il n'y a pas d'approche globale du jeune et on se heurte à cela. On constate que les politiques sectorielles ne correspondent pas aux attentes des jeunes. La question est de savoir quelles seraient les politiques que l'on pourrait mettre en œuvre pour répondre à ces attentes ?*

Jules Agatos : *Ce n'est pas le fait que l'on ne veule pas appliquer une politique jeunesse mais c'est surtout à mon sens, une méconnaissance de ce qu'est une politique jeunesse. Il n'y a pas un vide, mais une politique jeunesse implicite, celui qui met en place des équipements sportifs par exemple va dire qu'il a mis en place une politique jeunesse ; Ce qui important aujourd'hui c'est d'avoir une politique globale de jeunesse, un sens, une cohérence, une coordination pour ce qui se fait.*

Louise Eutionnat (Ville du Robert) : *Nous avons voulu monter un service jeunesse et nous avons procédé comme le schéma ci-dessus ; Un travail a été fait en interne pour avoir des éléments concernant les personnes qui s'occupaient de jeunesse dans la collectivité ; Nous n'avons pas pu avoir par contre, des informations sur la position des élus. Aujourd'hui, on se retrouve effectivement, avec des services qui font mettre en place des actions pour les jeunes, mais est ce qu'il y a une cohérence sur le territoire ? Est ce qu'on a compris cette notion de politique de jeunesse ? Je pense qu'il faut encore travailler dessus et nous y arriverons.*

Malik Duranty : *Une réaction par rapport aux différentes théories d'analyses entendues : Une politique publique globale est vue à travers une transversalité entre les politiques publiques, un souci de coordination et de gouvernance des acteurs et une contraction des politiques. Il me semble aussi qu'il y a des associations qui travaillent dans le domaine de la protection de la jeunesse. La question est de savoir quel type de coordination pourrait globaliser cela ? Est-ce qu'il faut réfléchir à la globalité avant de réfléchir à ce qui est attendu de cette politique ? est*

ce qu'il y a une possible arrivée à une définition globale, à un référentiel global dans les politiques jeunesse ?

Nicole CHAMBRON : *Vous avez souligné deux points dans vos interventions qui ne sont pas forcément explicités et exprimés. Sans doute il y a des idées, qui paraissent peut être des évidences pour les élus, pourtant on s'aperçoit que si on organise un débat pas seulement entre les élus mais aussi entre nous, par exemple sur le rôle des parents ou sur l'interprétation au regard de la délinquance des jeunes, on aura énormément de mal à se mettre d'accord. En priorité, il faudrait donc rechercher une explicitation des volontés qui sont à peine élaborées et qui paraissent tellement évidentes à un décideur mais qui demandent pourtant de l'explicitation.*

Le deuxième point souligné c'est la cohérence. Des actions et des politiques pour la jeunesse ont toujours existé (politique de l'emploi, politique de la famille, politique de l'éducation) mais il n'y avait pas forcément de politique de jeunesse c'est-à-dire cette idée de prendre l'individu jeune sous ses différentes facettes (santé, emploi, parentalité, éducation, insertion professionnelle etc.) et d'essayer de donner une unité à cette conception de la personne et de cette catégorie sociale jeunesse.

Jules AGATOS : *Il est préférable de faire comprendre aux élus qu'il y a encore des choses à faire malgré ce qui a été fait et que l'on peut aller encore plus loin. Il est vrai comme vous l'avez souligné que les actions pour la jeunesse ont toujours existé mais à partir d'un certain moment, on a fait le constat de l'inefficacité de la plupart des politiques jeunesse dès que la délinquance a pris un essor extraordinaire. Il y a eu en 1993 une initiative de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) où tous les sociologues européens se sont intéressés à la question et il en est ressorti, qu'il faut désormais envisager des politiques globales de jeunesse dans lesquelles le jeune est le centre de la préoccupation et que pour gagner en efficacité il y a un certain nombre de principes fondamentaux que l'on appelle les invariants qui ont été élaborés.*

Participant : *On a parlé de recherche de cohérence, et dans toutes les collectivités on se heurte depuis quelques années à un problème culturel fort qui est celui du fonctionnement de la politique de jeunesse, mettre en œuvre et piloter nécessitent une bonne culture de la transversalité. On peut donc très bien concevoir une politique de façon théorique mais la mise en œuvre est un élément stratégique. Toute la difficulté est de trouver la cohérence entre les différentes conceptions de la vie qu'ont les élus, les administrés, les structures et leur capacité à travailler ensemble.*

Nicole CHAMBRON : *Votre intervention permet de souligner que là nous commençons à interpeller les élus sur la cohérence d'une vision et d'une volonté politique mais aussi une cohérence dans la mise en œuvre. La mise en cohérence c'est aussi la capacité à travailler des administratifs de service avec d'autres services, d'autres structures, d'autres institutions. Travailler en transversalité c'est aussi une question de pilotage, de pouvoir, de négociation. Cela commence donc par une clarification et une spécification de la volonté politique mais il faut aussi d'autres aspects.*

Malik DURANTY : (...) On parle de diagnostic et je me pose la question du moyen de connaître le nombre de jeunes localisés dans chaque commune. Ce qui permettrait d'avoir une échelle d'actions où les municipalités peuvent intervenir dans certains projets professionnels(...) Il faudrait une participation adéquate qui pourrait valoriser l'autonomie des jeunes ne serait ce que dans cette participation. Il y a un certain nombre de représentations qui imposent des croyances qui ne sont pas du tout d'actualité ici.

Jules AGATOS : L'Etat a déjà fait beaucoup mais en matière de politiques de jeunesse, il faut que nous parlions plus aujourd'hui de politiques locales de jeunesse ce qui veut dire qu'au niveau des communes il manque un cadre organisationnel qui permettrait de relayer les initiatives de l'Etat et d'aller plus loin dans les spécificités des collectivités, voir des quartiers mêmes.

Nicole CHAMBRON : Sur le plan méthodologique, je rejoins ce qui vient d'être dit c'est-à-dire qu'on va avoir comme sur le plan des orientations un cadre avec des statistiques, des données départementales etc. mais ce qui est important c'est de faire au sein d'une commune, un travail de diagnostic sur la situation des jeunes (quartiers ou types de familles, établissements scolaires....).

Participant : Comment fait-on pour penser à tous ces jeunes dans leurs différences, regrouper les politiques qui interviennent dans leur direction ?

Nicole CHAMBRON : Cela souligne un aspect dont il faudra tenir compte dans le diagnostic et dans la formulation des politiques. Cela dépend de la manière dont on va interroger cette réalité, on peut l'interroger en terme de territoires en considérant que l'on va territorialiser les politiques publiques, sous la base d'indicateurs (ZUS, etc.). On peut alors dire que l'on va travailler sur les jeunes dans le cadre de priorités globales en considérant que les jeunes de ce quartier ont des conditions de vie, des conditions d'espace, d'urbanisme, de logement, relativement homogènes (habitat social, zone pavillonnaire, etc.).

On a donc une certaine homogénéité ou d'identité du quartier au regard d'une façon de vivre ou d'une qualité de vie, des conditions de vie dans ce quartier. Cependant, vous dites aussi qu'il peut y avoir au sein de ce quartier une diversité, chaque jeune étant particulier.

Il est intéressant de se dire qu'il y a des thématiques que l'on peut traiter par une approche territoriale en considérant que ce territoire pour les jeunes a une homogénéité, une identité, sur l'espace, le logement, l'accessibilité de la voirie et des transports collectifs, l'enclavement du quartier par rapport à d'autres, la culture du quartier (Est ce que le quartier est replié sur lui-même afin qu'il s'ouvre et communique avec d'autres quartiers).

D'autres thématiques sont moins pertinentes en terme de territorialisation, comme la scolarité et l'accès à un certain savoir, une certaine réussite, une progression dans les savoirs, y compris professionnels. La particularité de chaque élève vivant dans ces quartiers fait qu'on ne pourra se contenter d'une approche territorialisée.

On va donc être obligé dans le diagnostic de combiner une approche avec des indicateurs un peu plus fins, sur des territoires infra communaux : la santé incluant l'hygiène de vie, les addictions, la scolarité (acquisition de niveau d'apprentissage), l'exercice de la fonction parental.

RECAPITULATIF

Quels axes pour une philosophie d'action ?

La famille : cellule de base ; liens parents/enfants

L'économie : les apprentissages ; l'insertion par l'économique ; la participation au développement

Humanisme : éducation, développement personnel, projet individuel, autonomie

Ordre social : préservation, maintien des règles de fonctionnement social (transmission des rôles ; de l'éducation ; comportement en société, dans l'espace public...)

...

POUR QUOI? = pour quelle ambition ? Qu'est-ce qui nous "tire" à agir ?

1- Une certaine idée de la famille

Cela comprend notamment :

- relations parents/enfants
- relations garçons / filles
- relations sexuelles,
- maternité (cf. bioéthique)
- budget familial et société de consommation

2- Une certaine idée de la place de la jeunesse dans la société

Par exemple :

- la jeunesse fait peur : il faut la brider, s'en protéger; elle fait courir des risques à la société.
- c'est un potentiel d'innovation dont il faut préserver la capacité à mettre du poil à gratter, à provoquer même.
- c'est la ressource principale de l'avenir économique, qu'il faut protéger et éduquer de manière à être utile au développement économique.

3- Une certaine idée de la cohésion sociale

- Modifier l'image globalement négative de la jeunesse

- Lutter contre les discriminations anti jeunes
- Rétablir le lien social entre les générations

4- La jeunesse est un investissement pour le développement économique

- Détecter, valoriser le potentiel de créativité, d'innovation, d'investissement dans un métier, une entreprise.
- Faire évoluer les formes d'emploi, de travail, d'entreprise en fonction des rythmes et besoins de la jeunesse. (Junior association; formes d'apprentissage; école de la 2ème chance...)
- Favoriser les apprentissages pour lesquels les jeunes ont des aptitudes et qui peuvent ouvrir des débouchés (ex: voyages et langues étrangères...)
- Lutter contre les économies parallèles qui ne permettent pas l'épanouissement des individus.

5- Les missions, les lois

6- Les orientations politiques

7- Interpeller les élus, faire expliciter les conceptions de la jeunesse et des ambitions

8- Rechercher la cohérence entre les politiques sectorielles

En Métropole les aspects sont différents, il a été prouvé par exemple que l'accès à l'emploi est plus difficile selon que l'on habite un quartier plutôt qu'un autre.

On est obligé de combiner les deux, une entrée par thématique qui va être plus pertinente en termes de public s'ils sont en échec scolaire. Il en est de même pour les conditions de vie dans certains quartiers (moments éducatifs lors de jeux dans la rue, le cadre de vie différent).

Cela nous renvoie à la notion de diagnostic, de la manière dont on peut faire participer les jeunes sur leur manière de vivre, les espaces qu'ils utilisent etc.

DIAGNOSTICS

Constat + analyse + propositions (= «jugement »)

Essayons de faire émerger expliciter les conceptions de la jeunesse et des ambitions en interpellant les élus. Cependant ils n'ont pas le monopole d'une vision politique, chacun d'entre nous en a une. On est souvent amené à passer par différentes voies : manifestations, inviter des personnes d'autres communes pour susciter des prises de conscience, etc.

Cette idée de cohérence entre les politiques sectorielles signifie également cohérence d'une vision politique mais aussi cohérence et travail en transversalité. Essayer dans le cadre global des missions des lois de la République française et internationales de voir quelle conception on a de la famille.

Au moment de la grande vague de violences urbaines de 2005, des explications ont été avancées par des experts proposant l'explication de la polygamie comme cause de la violence. On considérait donc que la polygamie était tellement déstructurante que cela ne pouvait que conduire à la violence. On voit bien là qu'on peut avoir des idées sur un bon et un mauvais fonctionnement familial, un bon et un mauvais élève, etc...

Nous savons maintenant qu'il nous faut donc faire un diagnostic.

Je mets diagnostics au pluriel parce que cela peut être une évidence, mais pour mieux connaître les jeunes, il faut savoir que les jeunes vivent dans un système proche d'interaction et que des visions statistiques qui vont compter des individus, des élèves, des pratiquants d'un sport à l'unité ne seront pas capables de nous donner en quoi les élèves ou autres sont en interaction avec un groupe, les proches, etc. On a donc besoin d'un diagnostic dans lequel on se posera plusieurs questions.

II - POURQUOI ? = pour quelles raisons? Qu'est-ce qui nous pousse à agir?

II.1- Connaître les jeunes

COMMENT CONNAITRE LES JEUNES

La jeunesse n'est pas une catégorie homogène, ni bien définie :

En fonction de chaque angle d'approche on pourra déterminer les nuances au sein de "la jeunesse" :

- approche scolaire (niveau; diplômes; acquisitions...)
- approche "insertion" dans la société : employabilité ; projet professionnel, projet de vie...
- approche "comportementale» : respect de règles de civilité ou pénales

Attention : Ne pas se focaliser uniquement dans le diagnostic sur les problèmes, les difficultés. Il y a en général une grande majorité de jeunes qui vont bien. (Ex : ceux qui n'utilisent pas de substances illicites). Or, il faut s'adresser aussi à ceux qui n'ont pas de problèmes mais ont besoin de vivre leur jeunesse de manière épanouissante.

Il faut éviter la stigmatisation par la discrimination positive.

Il est nécessaire de rassembler plusieurs types d'informations pour connaître les jeunes :

■ Des faits, des éléments objectifs :

* statistiques :

- ▶ L'INSEE avec recensements complémentaires et éventuellement demande de tri supplémentaires : voir la direction régionale) : L'INSEE travaille sous la base de territoires que l'on appelle des ZIRIS qui sont des zones relativement restreintes ce qui permettra d'avoir des données sur une petite commune ou un quartier. On a aussi la possibilité à un niveau infra communal, d'avoir un certain nombre d'informations plus fines que celles qui sont publiées.
- ▶ Education Nationale : scolarisation (élèves : niveaux et réussite ; catégories socioprofessionnelles des parents) ; SIGNA (indications sur les incidents de violences en milieu scolaire).
- ▶ CAF : familles allocataires (situation de famille ; revenu ; taille des familles.)
- ▶ ANPE; DDTEFP; missions locales pour l'emploi, le chômage, la durée...
- ▶ Bailleurs sociaux : taille des logements et des familles ; relevés d'incidents,
- ▶ PMI (jusqu'à 6 ans) et santé scolaire = PMSI (Programme médical de Statistiques Informatisés) pour les mineurs (hôpitaux).
- ▶ Addictions : OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies) + CSST-locaux (Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail) - DSDS-
- ▶ Délinquance : OND (Observatoire National de la Délinquance) ; Préfecture ; tribunal ; Police Nationale ou Gendarmerie Nationale + Police Municipale.
- ▶ Culture, loisirs...: voir structures compétentes

* enquêtes complémentaires :

Les données statistiques ne répondent jamais tout à fait aux questions qu'on se pose, on va donc devoir les susciter. Elles donnent des évolutions, des ordres de grandeurs ; En revanche on peut créer ses propres statistiques en recourant aux enquêtes par questionnaires ou observations.

- ▶ Les **questionnaires** permettent de quantifier ou dénombrer les informations. Cependant on peut relever le fait que tout est quantifiable, ce qui peut se révéler finalement être un piège (on quantifie une image, une confiance envers un homme politique par ex.). La quantification va nous intéresser parce qu'on va pouvoir établir une échelle, additionner, soustraire les données

chiffrées. Cependant il y a des informations qui ne sont pas dénombrables mais qui intéressent tout autant et que l'on va appeler **informations qualitatives**.

Les questionnaires vont permettre d'apporter des **informations dénombrables** (combien de fois par an) soit des **informations quantifiables** (Est-ce que vous préférez.....) avec une échelle entre 0 et 5 ou entre bien, passable ou autres... que l'on traduit ensuite en statistiques.

ECHANGES

Mathieu PETIT : Pour donner un exemple, en matière de délinquance, une enquête statistique à été élaborée sur le France Antilles qui serait utilisable. Par ailleurs, un projet d'Observatoire de la délinquance sur le territoire de la CACEM est en cours de concrétisation et un autre sera bientôt lancé au niveau de la CAESM.

Nicole CHAMBRON : Il faut faire une différence entre les sources, parties de l'INSEE où nous avons un dénombrement ; même si il y a des sondages ceux-ci permettent techniquement la notion de représentativité des courbes tout à fait fiables comme les organismes de la SOFRES qui sont fiables.

Georges TIQUANT : Pourrais-je avoir votre avis sur la façon dont se déroule actuellement l'étude démographique car auparavant c'était vraiment du dénombrement, c'était assez exhaustif, maintenant l'enquête porte sur 40 % des logements, et les données que l'on recueille sont de l'ordre de l'estimation et ne sont pas aussi fiable que l'enquête de la SOFRES.

Nicole CHAMBRON : L'enquête par quota est considérée comme étant effectivement plus fiable, le sondage aléatoire n'est en effet, qu'une probabilité mathématique. Ceci dit, les mathématiciens disent que la loi des probabilités atteste que si l'échantillon est pris à une taille suffisante, on a 99 % de chances de retrouver la même répartition que dans les catégories exprimées dans les quotas. Cela dépend aussi de ce que l'on veut en faire si c'est un travail à l'unité on peut avoir un manque de justesse de 1 à 2 unités près, si par contre c'est en terme de proportion, on ne se trompera pas beaucoup non plus.

SUITE (Enquêtes complémentaires)

► **Les entretiens individuels ou de groupes**. On est dans du participatif. On peut par le biais de questionnaires ou de statistiques savoir combien, quoi, et quelles opinions. Avoir notamment des enquêtes d'images (quelles représentations de la jeunesse, de l'avenir, de la sécurité, etc.), mais on ne peut savoir pourquoi.

Ex : Enquêtes sur le sentiment d'insécurité : on sait qu'il y a un fort sentiment d'insécurité (30 %), mais pourquoi et qu'est ce qui permet d'expliquer ce sentiment d'insécurité ? Pourquoi ce quartier plus qu'un autre ? On ne le saura pas dans un questionnaire car il n'est pas fait pour comprendre mais pour connaître.

On aura alors besoin, de d'autres modes de connaissance qui vont plutôt être l'interaction : les entretiens. Qu'est ce qui fait dire cela ? Pourquoi ? Comment ? Il est donc intéressant de combiner des informations quantifiées dénombrables et quantifiables avec des informations qui cette fois, n'ont aucun intérêt d'être quantifiées.

► **Les observations :** la manière dont les jeunes se comportent dans la cour d'école, les places publiques, les halls d'immeubles, etc. C'est aussi intéressant que les enquêtes.

► **Les expressions :** dessins; théâtre; jeux de simulation ; vidéo sur le quartier + démarche participative : groupes de travail, débats...

Comme nous l'avons vu, il est donc nécessaire de rassembler plusieurs types d'informations. On aura besoin d'éléments factuels quantifiable ou non, qui soient concrets, qui permettent de comprendre la raison de ce fait (des comportements). Est-ce que vous avez peur ? Est-ce que vous hésitez à sortir le soir ? Quel âge avez-vous ? **Se sont des faits.**

Mais on aura aussi besoin de connaître **des perceptions, des opinions, des demandes :** Que diriez vous de la jeunesse aujourd'hui ? Qu'est ce qui fait que vous avez une bonne ou une mauvaise image des jeunes ?

Les perceptions sont propres à chacun d'entre nous.

On peut avoir recours par exemple, à des questionnaires avec des échelles de satisfaction ce qui permettra d'avoir les perceptions, en particulier des jeunes. D'avoir leur perceptions des institutions car se sont elles qui mettent en place les politiques jeunesse.

Il faut donc chercher à connaître au moment du diagnostic, quelle est la situation des jeunes à l'égard de l'emploi, de leur vision de l'avenir, quelle est leur perception de leur avenir dans la société, l'image qu'ils ont des institutions qui auront à mettre en œuvre les politiques.

Sur quoi ? Sur la question étudiée (loisir, école, transports scolaires...)

Sur la vision de l'institution, de l'acteur qui doit piloter le projet de politique publique (**image, légitimité, acceptation...**)

* exprimées :

- ▶ Demandes, revendications : par le biais des acteurs en relation avec la jeunesse (éducateurs, parents...) ou directement
- ▶ Par le biais d'événements ou de médiatisation

* recherchées:

- voir enquêtes complémentaires (ci-dessus)

Une fois ces éléments rassemblés il faut les interpréter et les interprétations que l'on a en ce qui concerne les jeunes sont extrêmement diverses.

Comment analyser ?

- **En commun, de manière à croiser les interprétations et à préparer un partenariat sur des bases partagées (notion de diagnostic partagé).** Sur le recueil des faits, il faut chercher à avoir la fiabilité et l'actualisation des données. Les interprétations que l'on a sur les jeunes étant extrêmement diverses, les acteurs avec lesquels on est amené à travailler ayant eux mêmes des interprétations diverses, le point incontournable est le diagnostic partagé. Il est important d'organiser des débats autour des statistiques et des principales interprétations, afin de percevoir les différentes analyses que l'on peut en tirer.

- **A l'aide de réflexions "d'experts"** (de la pédagogie ; de la santé ; de la famille..), notamment afin de relativiser les explications véhiculées par les médias, par les rumeurs.

- **En prenant soin de distinguer les demandes des besoins (cf. alimentation; achats; vêtements...).** Une bonne part des informations que l'on va recueillir (statistiques, enquêtes etc.), nous permettent de caractériser ce qui est exprimé par les jeunes, mais ce qui est exprimé par eux, n'est ni faux, ni juste. C'est une expression qui peut être biaisée par un effet de mode.

Ex : Dans un groupe de jeunes de 16 ans à qui l'on demande ce qu'il souhaite développer comme type de musique, supposons que l'un d'entre eux aime l'opéra, il ne le manifestera peut être pas.

Il faut se dire qu'au moment de l'analyse, nous avons à travailler sur des expressions, des demandes, qui ne seront peut être pas toutes prises en compte d'une part et que d'autre part nous pouvons considérer que, même si la demande unanime c'est pour telle forme de musique,

nous adultes et représentants d'une institution publique, considérons que les jeunes ont besoin de connaître et de s'ouvrir à d'autres formes de musique qu'ils connaissent mal. Parce que cela fait partie de notre conception de l'éducation que d'être en capacité de s'ouvrir à d'autres formes de musiques (**philosophie d'action**).

Une politique publique n'est pas de la consommation, il faut donc considérer que nous devons ajouter des réponses à des questions et des demandes non formulées.

C'est donc une phase essentielle où on va prendre conscience qu'il y a plusieurs interprétations sans doute des dominantes, des métiers. On va aussi prendre conscience qu'il faut se mettre d'accord sur l'essentiel en évitant les contradictions.

Dans la deuxième partie j'ai voulu indiquer dans le diagnostic de la situation de la jeunesse sur un territoire ou sous un angle donné (emploi, santé etc.) qu'il était important de ne pas perdre de vue que le jeune est toujours dans un système d'interaction et qu'il faut s'intéresser non seulement à la population des 15, 20 ans mais aussi aux interactions dans les différents domaines :

- la famille,
- le système scolaire,
- les pairs.

II.2 - LE SYSTEME SOCIAL EN INTERACTION AVEC LES JEUNES

→ Les parents

Je ne suis pas certaine que nous connaissions bien, toutes les composantes de l'autorité parentale. En tant que professionnels si vous vous adressez à un jeune pour recevoir une politique publique, il est intéressant de savoir ce qui est de la responsabilité des parents, ce qu'ils peuvent décider ou pas, en particulier les familles dissociées. Ce n'est pas si simple, cela évolue.

Les décisions que peuvent prendre les parents et les attitudes qu'ils peuvent avoir peuvent aider à apprécier cette notion de carence éducative.

Il est donc important pour tout professionnel de la jeunesse de connaître quels sont les droits et les devoirs des parents. De savoir qu'il y a ce domaine qui leur appartient, qu'il serait peut être préférable de les aider à assumer cette autorité, sans les en déposséder.

Il faut connaître leurs difficultés mais aussi les ressources qu'ils mobilisent et leurs réussites.

Il s'est mis en place des groupes de paroles des parents (associations, Caisse d'Allocations Familiales) qui peuvent exprimer leurs difficultés.

En Martinique, l'APMFAF (Association pour la promotion de la médiation familiale et d'assistance aux familles) et le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de la Martinique) est piloté par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de la Martinique).

Se sont des associations de médiation familiale, qui permettent grâce à des professionnels de voir quels types de conflits, et de difficultés peuvent surgir au sein des familles.

Dans la loi sur la prévention de la délinquance du 05 mars 2007, il a été officialisé une possibilité au niveau des communes de mettre en place un **Conseil des droits et devoirs des familles**. Cela doit être décidé par le conseil municipal sous proposition du maire.

Ce conseil, mis en place par délibération du conseil municipal, a pour mission de dialoguer avec les familles, leur adresser des recommandations et proposer des mesures d'accompagnement parental.

Ainsi, lorsqu'il ressort des constatations ou des informations portées à la connaissance du Conseil, que l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publique sont menacés à raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur, le maire peut proposer aux parents ou au représentant légal du mineur concerné un accompagnement parental.

Dans ce cas, le maire doit solliciter l'avis du président du Conseil Général, en informer l'inspecteur d'académie, le chef d'établissement d'enseignement, le directeur de l'organisme débiteur des prestations familiales et le préfet.

Le conseil pourra également proposer que les professionnels et les tiers concernés soient informés de ses recommandations et des engagements pris par la famille dans le cadre d'un contrat de responsabilité parentale signé avec le président du Conseil Général (ce contrat doit être porté à la connaissance du conseil pour les droits et devoirs des familles).

Il n'y a pas de sanctions mais des messages. (Examen pour accompagnement scolaire, accompagnement d'une famille qui a du mal à exercer son autorité (loisirs proposés aux jeunes pour les aider à sortir de leur comportement nocif).

Se sont donc des décisions socio éducatives. L'obligation est simplement de déférer la convocation par le maire. Lorsque l'on n'est pas dans ce cadre d'incidents (négligence, laxisme), il faut essayer de saisir les opportunités de contacts avec les services publics (convaincre de participer aux groupes de paroles).

Ex. : Le projet de réussite éducative du Lamentin a révélé, comment, grâce au programme de réussite éducative, on a pu identifier des enfants qui culminaient des difficultés scolaires et qui avaient du mal à s'en sortir. On a pris en charge ces enfants avec des réponses diversifiées pour un suivi personnalisé.

→ **Le système scolaire**

Si je fais un diagnostic il faut que je sache ce que propose l'Education Nationale en terme d'orientation, d'appui, d'encadrement, de discipline etc.

Ex. : Certains collèges ont décidé dans le cadre des sanctions disciplinaires de permettre au jeune de faire un programme de travail éducatif, avec des acteurs municipaux, des animateurs jeunesse.

Il faudrait connaître les réponses qu'ils proposent aux besoins des jeunes, scolarisés ou non. Les réponses relevant du système scolaire sont les politiques des établissements scolaires par rapport à un certain nombre de phénomènes politiques en matière de prévention des addictions ; politiques en matière d'ouverture sur les parents ; Connaître les réponses relevant du péri scolaire (les classes relais) ;

Les réponses actuelles potentiels intéressantes à développer ou inintéressantes et renforçant les difficultés. Rechercher les possibilités d'évolution, de réponses plus adaptées.

→ **Les référentiels de loisir, culture, les "modèles" des jeunes**

- **Les connaître** les musiques, idoles, sports, arts, idées...

- **Avoir à l'esprit des principes apparemment divergents mais nécessaires et possibles à concilier :**

* **la connaissance de sa culture** en tant que jeune

* **la connaissance de la culture des autres** (autres jeunes de pays différents; autres âges...)

- **Se souvenir que la culture est un ensemble qui véhicule des valeurs, des connaissances, des apprentissages ; C'est un vecteur très fort de communication et d'influence, sur les jeunes comme sur les adultes.**

III - LES THEMATIQUES

- On peut raisonner par domaine d'action publique (éducation/emploi/culture/famille/santé:sécurité/...)

- On peut aussi raisonner de manière à privilégier les transversalités du point de vue de ce qui est vécu par les jeunes.

■ **Les temps de la jeunesse**

- dans la journée
- dans la semaine, l'année
- les passages temporels : école primaire/ collège/ Université et éventuellement vie hors du territoire

■ Les espaces de vie des jeunes

- l'habitat
- la rue
- la cour d'école
- les espaces de loisir
- les voyages

■ Les vecteurs d'apprentissage et de construction d'un jeune

- les parents
- la fratrie
- la famille élargie
- les pairs
- les enseignants
- les adultes dans l'espace public
- les medias
- etc.

IV - LES OBJECTIFS A PARTIR DU DIAGNOSTIC

- *QUELLES SONT LES PRIORITES ?*
- *L'ORGANISATION LOGIQUE DES CONCLUSIONS DES DIAGNOSTICS*

V - QUELLE PLACE POUR LES JEUNES DANS LA POLITIQUE ?

Pourquoi engager une démarche participative ?

- Pour **adapter** certains aspects de la politique aux demandes, perceptions, souhaits des jeunes
- Pour avoir l'opportunité, avant la mise en oeuvre, **d'expliquer** ce qui n'est pas possible, pas souhaitable, pas prioritaire
- Pour réaliser concrètement un **apprentissage** d'une attitude de proposition, de responsabilisation, d'argumentation, de débat
- pour engager de manière **constructive des dialogues entre adultes et jeunes**

Principales conditions de réussite:

- **démarche participative n'est pas démagogie** (= savoir être exigeant, savoir refuser en expliquant pourquoi, savoir lutter contre les tentatives de prise de pouvoir de certains au détriment de l'expression du plus grand nombre...)
- **afin de ne pas laisser la priorité aux "rôleurs professionnels", aux beaux parleurs..;** organiser **différentes** modalités de participation, par **diverses** voies, et ne pas écouter un seul point de vue)
- **être conscient que la participation, le sens de l'intérêt général, la capacité à participer à un débat clair, cela s'apprend et cela s'organise. Il faut une phase d'éducation et des modalités adaptées.** Un "micro trottoir" ou une manifestation ne peuvent suffire.

a) dans l'élaboration de la politique :

a-1) "Etre en capacité de": cheminement vers la citoyenneté

- connaître les marges de manoeuvre (le champ des propositions, les contraintes, les règles de la concertation : cela aura été défini par l'autorité organisatrice de la concertation)

Buts :

- * donner des repères (tout n'est pas à discuter); assumer sa responsabilité d'adulte, d' élu.
- * libérer l'imagination au sein du cadre donné.
- avoir une certaine connaissance de la question étudiée, avoir la possibilité de renforcer ces connaissances : (expositions, visites, conférences, cours, presse...cf. débat public)

Comment apprendre l'intérêt général ?

- par les modalités de démocratie participative (réunions publiques)
- par un processus d'information/formation du type "grand débat public"
- à l'Education Nationale
- dans le péri scolaire
- par les messages de la vie quotidienne (respecter et faire respecter l'intérêt général dans l'espace public; dans les discours)

a-2) "avoir la possibilité de» : organiser les voies et moyens:

Organes permanents :

- conseils de jeunes
- commission jeunes à côté des conseils de quartier
- "diagnostic en marchant" avec élus et jeunes
- au sein des établissements scolaires : formation des délégués de classe; formation de médiateurs scolaires; "diagnostic en marchant" avec des délégués

Organes "ad hoc"

a-3) "prendre conscience de la faisabilité, des priorités": dialogue avec les opérateurs, les décideurs

b) dans sa mise en oeuvre et son bilan :

- quelle participation à la réalisation d'un projet ? Exemples
- quelle participation au bilan et à l'évaluation ? Exemples

VI - LA MISE EN OEUVRE, LE PILOTAGE, L'EVALUATION

1- LES PARTENARIATS

- **LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

- autour de l'Education Nationale (CLASS, classes relais; ateliers relais; CESC...)
- autour de l'emploi (E2C; mission locale; chantiers d'insertion...)
- vision globale (CTL; CEL; PEL; PRE; CIJ. PIJ...)
- autour de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté (PJJ; CLSPD, CDAD...)
- autour de la parentalité (REAAP; école des parents, ASE,...)

- **LES PARTENARIATS AD HOC**

2- LE PILOTAGE : essentiel pour l'efficacité

3- LE PLAN D'ACTION

4- BILAN ET EVALUATION